Avis de course

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2013-2016,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents non résidents précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5. Les Règlementations Spéciales Offshore (OSR) quand elles s'appliquent.
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

Une carte d'autorisation de port de publicité 2016 délivrée par la FFVoile est obligatoire pour les bateaux arborant de la publicité individuelle durant la course.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régate est ouverte à :
- 3.1.1. tous les bateaux monocoques habitables en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent, pour un éloignement jusqu'à 6 milles d'un abri, d'un groupe Osiris net supérieur à 11,5. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire auprès du club YCCA.
- 3.3. Les concurrents résidants en France (chaque personne à bord) devront présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. Une licence FFVoile valable 5 jours (4 jours + 1 jour), du 9 au 13 juillet 2015, pourra être prise auprès du club YCCA lors de l'inscription à la régate,
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
 - Le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4. Les concurrents non résidents ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - pour chaque membre de l'équipage :
 - o un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF; à défaut, une licence FFVoile valable 5 jours, du 9 au 13 juillet 2016, pourra être prise auprès du club YCCA lors de l'inscription à la régate,
 - o un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - Le certificat de jauge ou de conformité,
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'euros.
- 3.5. Les concurrents seront répartis en une ou deux séries, en fonction de leur coefficient Osiris/HN net ; les séries seront identifiées par une flamme de couleur.

4. DROITS A PAYER - MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont subordonnées à l'accord préalable du comité d'organisation.

Le prix d'inscription par bateau est de 210 €.

La date limite de réception des dossiers d'inscription est fixée au 4 juillet 2016.

Tout dossier parvenant après cette date pourra être accepté en fonction des places disponibles. Pour qu'une inscription soit validée, le dossier doit comprendre :

- Le bulletin correctement complété,
- La photocopie de la carte d'identité voile HN/Osiris (en cours de validité) ; à défaut, la partie auto-jauge complétée sur la fiche d'inscription.
- S'il y a lieu, le formulaire de demande de licence(s),
- Le chèque d'inscription à la manifestation et au repas du 13 juillet, à établir au nom de « Voiles Bretagne Sud »,
- Le chèque relatif aux licences demandées, libellé au nom du club YCCA.

5. PROGRAMME

Vendredi 8 juillet 2016, de 16h00 à 19h00 : accueil des concurrents et confirmation des inscriptions sur le port de Locmiquélic.

- Samedi 9 juillet : Locmiquélic Le Palais
- Dimanche 10 juillet : Le Palais Port-Haliguen
- Lundi 11 juillet : Port-Haliguen La Trinité-sur-Mer
- Mardi 12 juillet : La Trinité-sur-Mer Le Crouesty
- Mercredi 13 juillet : Le Crouesty Le Crouesty

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de course et leurs annexes seront remises à l'inscription, éventuellement accompagnées d'annexes.

7. LES PARCOURS

1 of 2

- 7.1. Les parcours sont de type côtier et construits.
- 7.2. L'emplacement de la zone de course comprend : le Golfe du Morbihan, la Baie de Quiberon, les îles de Belle île en Mer, Houat, Hoëdic et Groix, la côte occidentale de la presqu'île de Quiberon.

8. CLASSEMENTS

Le classement sera établi pour une ou deux séries, en fonction du nombre d'inscrits. Les bateaux seront affectés à une série en fonction de leur coefficient HN/Osiris net.

- a) <u>Classement par journée</u>: il y aura un classement d'étape par série. Ce classement sera effectué en temps compensé (système temps sur temps) selon le document H 105 du guide Osiris Habitable de la FFVoile. Le classement sera effectué par un système de points à minima, sur la base des courses du jour.
- b) <u>Classements généraux</u>: il y aura un classement par série. Ce classement général sera effectué par addition de points obtenus à toutes les courses de la régate. L'organisateur se garde le droit de proposer un classement monotype pour tout type de bateaux représenté en nombre.

9. PLACE AUX PORTS

La gratuité des places de port est prise en charge par l'organisation uniquement du Vendredi 8 juillet au mercredi 13 Juillet 2016 dans les ports gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan.

La gratuité sera également assurée au port de Palais pour les bateaux détenteurs du Passeport Escales ; il sera demandé 10 € à l'inscription pour les bateaux non détenteurs du Passeport Escales, ou n'étant pas en mesure de le présenter.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Sans objet.

11. COMMUNICATION RADIO

Obligatoire à bord, fixe ou mobile, en veille permanente en mer.

12. PRIX

Sans objet.

13. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<u>Utilisation du moteur</u>: le moteur fixe ou hors bord en bon état de fonctionnement est obligatoire pour tous les bateaux. La quantité de carburant obligatoire au départ de chaque étape doit permettre le convoyage au moteur jusqu'à l'escale suivante. Une vitesse de propulsion d'au moins 5 noeuds est requise.

Mouillage: chaque bateau doit être muni d'un mouillage conforme au type du bateau.

<u>Voiles, identification</u>: le nombre de voiles autorisé est déterminé en accord avec l'article 5 du document H106/02 de la course croisière au handicap. Le même jeu de voiles doit être à bord pendant toute la durée de l'épreuve. Le bateau devra arborer dans ses voiles (au moins la grand voile) de manière lisible (Annexe G, RCV 2013-2016) les numéros correspondant à son identification (carte HN ou autres).

Equipage et changement d'équipage: le nombre de personnes embarquées est fixé à 3 minimum. Le nombre de personnes embarquées et leur nom à chaque étape devra figurer sur chaque déclaration de partance. En aucun cas le nombre de personnes à bord ne pourra excéder le nombre de personnes marqué sur l'acte de francisation, ni celui figurant sur la fiche d'inscription.

<u>Carte d'identité Osiris/HN</u>: carte en cours de validité obligatoire et à joindre à l'inscription. Une fiche d'auto-jauge est disponible pour les bateaux ne pouvant présenter leur carte; une pénalité en points pourra leur être affectée par le Comité de Course.

Jauge: tout bateau pourra être contrôlé par le comité de jauge à la demande du comité de course ou de réclamation.

<u>Flammes de course</u>: une flamme sera remise à chaque concurrent à l'inscription. Une caution de 10 € sera demandée pour elle (caution non encaissée et rendue contre récupération en fin d'épreuve).

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

S'adresser au club organisateur :

YCCA
Port du Crouesty
BP 27
56640 ARZON
Tél: 02 97 53 78 07
www.ycca.fr | ycca@wanadoo.fr

Haut de la page | Inscription en ligne au Tour du Morbihan

2 of 2